

Rédaction du



Aide au renseignement du Cerfa de demande n°15692*01

Alexandra LUNEL - Laurence BORIE CPC Mission Parcours de l'élève Pôle inclusif DSDEN78 Visio FL'ASH 09/01/2024



Plan de formation:

- Le GEVA-Sco
 - Cadre conceptuel et réglementaire
 - Les caractéristiques du GEVA-Sco
 - Les acteurs et leurs rôles
 - Renseignement du GEVA-Sco, spécificités
- Le CERFA de demande n°15692*01
 - Objectifs
 - Qui le renseigne ?
 - Exercer la mission de personne ressource
 - ► Les 6 parties du formulaire



des personnes handicapées





Cadre conceptuel et réglementaire

2001

L'OMS adopte la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé



2005

Loi du 11 février 2005 : loi pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette loi définit le handicap et pose les bases de l'accessibilité et du droit à la compensation afin de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes en situation de handicap.



2008

Création du GEVA, outil de référence national pour les équipes pluridisciplinaires des MDPH (6/02/08). Il constitue le support de la démarche d'évaluation, multidimensionnelle et pluridisciplinaire, des situations et besoins des personnes handicapées.



2014

Création conjointe du GEVA-Sco par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le ministère de l'Éducation nationale – direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), sur la base d'une extraction des items du GEVA



Arrêté du 6 février 2015, le GEVA-Sco devient un outil réglementaire obligatoire à renseigner pour une première demande de compensation ou pour une demande de réexamen scolaire auprès de la MDPH.

« [...] le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation (PPS) [...] Les échanges entre les services compétents de l'éducation nationale et la MDPH, au sujet d'un élève, se font par l'intermédiaire du GEVA-Sco [...] »

Extraits de l'arrêté du 6 février 2015 relatif au document de recueil d'informations mentionné à l'article D. 351-10 du code de l'éducation, intitulé *Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)*.

Les caractéristiques du GEVA-Sco



- Analyse d'une situation et des besoins
- Aider à la décision de la MDPH
- Mise en œuvre des compensations

2 logiques

Permettre la fluidité de parcours

Favoriser une démarche de coopération, collective et globale

Prise en compte de ce qui a été mis en œuvre:

- les aides (y compris de droit commun),
- les stratégies individuelles, en identifiant les obstacles/facilitateurs, les intérêts/limites, le degré de satisfaction...

Harmoniser les pratiques d'évaluation :

- organiser le recueil et les échanges d'informations relatives à l'observation partagée
- permettre d'identifier les besoins de compensation en matière de scolarisation
- élaborer des propositions de réponses adaptées aux situations



Le GEVA-Sco, ce qu'il n'est pas :

- un outil abordant tous les temps de vie de l'enfant (mais seulement les temps de vie relatifs à sa scolarité);
- un guide d'entretien/questionnaire ;
- > un outil à renseigner individuellement ;
- > un formulaire de demande (il ne remplace pas le Cerfa);
- > une liste de préconisations.

GEVA-Sco: 2 versions

Rédaction du GEVA- <u>Sco</u>	GEVA-SCO Scolarisation Eléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation: support de recueil d'informations Il est renseigné collectivement, en réunion d'équipe	GEVA-SCO Scolarisation Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation: support de recueil d'informations
	associées	e (EE ou ESS) à laquelle les lamilles doivent être
Par qui ?	L'équipe éducative (EE), convoquée par le directeur d'établissement à l'initiative des parents ou de l'équipe enseignante, qui remplit le GEVA-SCO.	 L'enseignant-référent de scolarisation en équipe de suivi de la scolarisation (ESS)
Quand?	 Lorsque les aides de droit commun (adaptations pédagogiques, PPRE, RASED, PAI, PAP) sont insuffisantes pour répondre aux besoins de compensation de l'élève Et après observations croisées des partenaires de l'école (enseignant, psy EN, Médecin sco) 	 Lors d'une évolution de la situation de l'élève, Lors d'une nouvelle demande, Lors d'un bilan de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation – PPS ⇒ 1 fois par an minimum
Pour quoi ?	 Evaluation du degré d'autonomie de l'élève par la MDPH Décision ou non de reconnaissance de situation de handicap et des besoins de compensation 	 Transmission d'informations à la MDPH pour réévaluer les besoins de compensation de l'élève en situation de handicap

Les acteurs et leurs rôles

1ère demande Réexamen Équipe éducative (EE) Équipe de suivi de la scolarisation (ESS) Établissement scolaire Recueille les observations et échange Médico-social ou sanitaire sur cette base au moyen du GEVA-Sco Enseignant-référent, Famille en accord avec la famille Transmet le GEVA-Sco (et document complémentaire si besoin) Maison départementale Équipe pluridisciplinaire des personnes Évalue et propose handicapées (MDPH) CDAPH Décide

Du point du vue du projet de vie et de la vie quotidienne

La famille

Elle est membre de droit de l'EE et de l'ESS

Elle remplit le dossier de demande MDPH

qui est à transmettre :

- avec le GEVA-Sco 1ère demande
- ou en parallèle du GEVA-Sco Réexamen.

Renseignement du GEVA-Sco, spécificités

La structure et l'essentiel des rubriques sont identiques dans les deux documents. Le document réexamen comporte deux pages supplémentaires et spécifiques (pages 6 et 7).

GEVA-SCO Scolarisation	Cachet MDPH	
•	PREMIÈRE DEMANDE La date de réunion de l'équipe (EE/ESS) est a renseigner obligatoirement.	
Identification Non-et prince de l'élève :		_
N" et rue :	Autre responsable lég Tuteurs, préfets de département pour les	al
Coordonnées des regnésentants légaux Parents	Nutre responsable légal pupilles de l'État.	

Préciser : nom et adresse de l'établissement scolaire de l'élève

p.1

Points saillants liés à la scolarisation (p. 1 à 3 du GEVA-Sco première demande ou réexamen)

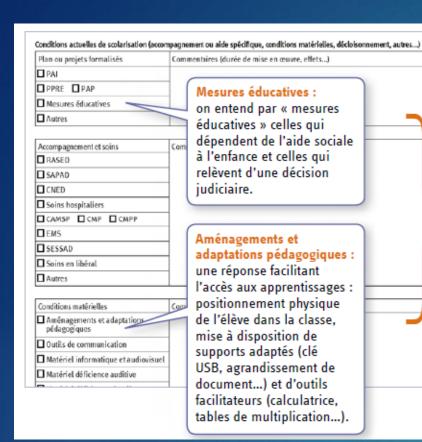
Namet coordonnée	es de l'enseignam référent du secte	1967
161:		Courriel:
ad Exement so	laire fréquenté :	
N° etrae:		
Ville:		
Porcours de scolar	risation	
Années	Scolarisation	
1 00 15 15		
1819		

Parcours de scolarisation

Il est nécessaire et important de mentionner :

- les étapes du parcours de scolarisation (classes suivies, maintien, orientation, par correspondance, stage de remise à niveau, déscolarisation...);
- leurs durées respectives ;
- les éléments/ressources, les types et modes d'accompagnement ayant permis (complètement, partiellement, pas du tout) cette scolarisation.

Le niveau de détail peut être adapté selon l'âge de l'élève (ex. : regrouper par année pour un élève en primaire, par cycle pour un élève en lycée).



Conditions actuelles de scolarisation

- il convient d'identifier les aménagements particuliers (PAI, PPRE, aides spécialisées...) et les modalités de suivi ou d'accompagnement extérieurs (EMS, ESMS, libéraux ou autres) dont l'élève peut bénéficier actuellement;
- les modalités PPRE et PAP ne concernent que le GEVA-Sco première demande;
- si une case est cochée, les commentaires et précisions sont indispensables. Doivent être indiqués : les professionnels intervenant, la fréquence et le type de soins, les effets sur la situation scolaire...

Préciser : date, durée, objectifs des aménagements de droit commun



Le GEVA-Sco ne fait pas mention d'un diagnostic médical

Préciser : nature, dates de début et fin des notifications MDPH

p.2

Données synthétiques du niveau scolaire

aluation de	la scol	arite (a	renseagner	obligatoirement	

Niveau d'enseignement dans les apprentissages (CP/CE1...), Si le niveau n'est pas homogène, préciser :

Évaluation de la scolarité

Cette rubrique doit être complétée obligatoirement pour toutes les situations.

Niveau d'enseignement homogène

Ex. : niveau CE1 pour tous les apprentissages (français, mathématiques...) pour un élève en CE1.

Niveau d'enseignement non homogène

Ex. : niveau CP en mathématiques et niveau CE1 en français.

- scolarité sans aménagements ayant permis des acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de là classe d'age
- scolarité sans aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge
- scolarité avec des aménagements ayant permis les acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge
- scolarité avec des aménagements n'ayant pas permis d'accèder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

Emploi du temps actuel de l'élève

(temps de scolarisation, activités périscolaires, accompagnement et soins, lieux...)

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi			
Mardi			

Emploi du temps actuel

Les temps de scolarisation doivent être indiqués pour chaque demi-journée avec, le cas échéant, les temps d'inclusion, les temps d'accompagnement ou d'intervention des services de soins, la fréquentation des activités périscolaires.

Les durées et lieux relatifs à ces temps doivent être mentionnés.

N. B.: Il ne s'agit pas ici de préciser l'agenda scolaire avec les matières étudiées ou les heures d'enseignement.

Observation des activités de l'élève (p. 4 et 5 du GEVA-Sco première demande ou réexamen)

Observation des activités de l'élève ACTIVITÉS Cadre 2 Cadre 1 (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES OBSTACLES À LA RÉALISATION Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases (Préciser notamment les points d'appui/grands de commentaires en vis-à-vis domaines dans lesquels l'élève se réalise) S'orienter dans le temps S'orienter dans l'espace Täches et Fixer son attention exigences générales, Gérer sa sécurité relation avec Respecter les règles de vie autrui Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales Maitriser son comportement dans ses relations avec autrui Faire ses transferts (ex.: du fauteuil roulant à la chaise dans la classe) Accessibilité du bâti : □ oui □ non □ partielle Le système de positionnement L'analyse se fait en référence aux réalisations d'activités attendues d'un élève de la même classe d'âge qui n'a pas de problème de santé en tenant compte de la fatigabilité éventuelle, de la lenteur, de la douleur... Il s'agit d'indiquer la façon dont est habituellement (ou en moyenne) réalisée cette activité. (On considère ici la fréquence et la régularité.) Si des circonstances entraînent une modification dans la réalisation de l'activité. L'information doit être développée dans le cadre 1 (si ces circonstances se caractérisent comme « obstacles ») ou 2 (si ces circonstances sont « des points d'appui »). Les coches C et D nécessitent absolument un commentaire dans les cadres 1 ou 2 en vis-à-vis. (Pour les coches A et B, il est fortement conseillé de commenter aussi la façon dont l'activité est réalisée). Les coches A, B, C, D ne sont pas une graduation similaire à des notes scolaires ; il ne s'agit pas de valoriser un progrès. Il ne peut pas être effectué une coche entre les cases. Toutes les activités sont à étudier au regard de la classe d'âge de l'élève ; en ce sens, la coche D ne peut pas être utilisée pour une activité qui serait considérée comme « sans objet ». La mention « sans objet » est apportée en réponse aux questions ou items qui ne sont pas pertinents compte tenu de la situation de l'élève.

Il s'agit de faire une photographie de la situation actuelle en identifiant la réalisation des activités et en mettant en avant les obstacles et les points d'appui à cette réalisation.

Le support, p. 4 et 5, permet la cotation (A, B, C, D) de la réalisation effective des activités, telles que l'élève les vit au quotidien dans son environnement :

A : activité réalisée sans difficulté et seul ;
B : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle ;
C : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière ;
D : activité non réalisée.

Observation des activités de l'élève ACTIVITÉS Cadre 2 Cadre 1 (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES OBSTACLES À LA RÉALISATION Si yous cochez les cases C ou D, veullez remplir les 2 cases (Préciser notamment les points d'appui/grands DE L'ACTIVITÉ de commentaires en vis-à-vis domaines dans lesquels l'élève se réalise) S'orienter dans le temps S'orienter dans l'espace Täches et Fixer son attention exigences. Mémoriser gé nérales. Gérer sa sécurité relation avec Respecter les règles de vie autrui Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui

Les cadres 1 et 2

Ils viennent expliquer le positionnement retenu A, B, C, D. Il s'agit de renseigner les éléments de l'environnement ayant un impact sur la réalisation de l'activité: l'accessibilité des locaux, l'environnement scolaire particulier (les horaires, le nombre d'élèves en classe, l'organisation des temps de scolarisation...), les aides mises en œuvre (hors aide humaine pour une première demande)...

Doivent en particulier être mentionnés les aménagements pédagogiques déjà mis en place, l'apport d'un éventuel PPRE, d'un PAI, d'un PAP ainsi que toute autre modalité de soutien pouvant constituer un « point d'appui » à la réalisation d'activités.

Le contenu de ces cadres ne doit pas renvoyer aux divers comptes rendus des professionnels. En revanche, l'observation des activités prend appui sur ces éléments.

Obstacles : les éléments qui empêchent, limitent ou expliquent les difficultés pour réaliser une activité.

Points d'appui et commentaires : les leviers, les ressources, les éléments de l'environnement qui facilitent ou favorisent la réalisation de l'activité. Des informations complémentaires, nécessaires pour l'analyse globale de la situation, peuvent y figurer comme le niveau de maîtrise des outils informatiques.

S'orienter dans le temps : avoir conscience du jour, du lendemain, de la veille, de la date, du mois et de l'année. S'orienter dans l'espace : avoir conscience de l'endroit où l'on se trouve, par exemple son environnement immédiat, la ville ou le pays où l'on habite.

Observation des activités de l'élève

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élère u même de Si vous cochez les cases C ou D, veuillez ru aptir le /2 de commontaires en vis-à-u s		
	S'orienter dans le temps		
	S'orienter dans l'espace		
Täches et	Fixer son attention		
exigences	Mémoriser		
générales, relation avec	Gérer sa sécurité		
autrui	Respecter les règles de vie		
actra	Avoir des relations avec autrui conformes aux rèples social		
	Maîtriser son comportement cans ses relations arec		
	Faire ses transferts (cx.: du fauteuil roulant à la chaise dans à		
Mobilité,	Se déplacer à l'intérieur, à l'extérieur (dans le cadre des ac scolaires)		
manipulation	Utiliser les transports en commun		
	Avoir des activités de motricité fine		
	Assurer l'élimination et utiliser les toilettes		
Entretien	Shabiller/se déshabiller		
personnel	Prendre ses repas (manger, boire)		
	Prendre soin de sa santé		
	Parler		
Communication	Comprendre la parole en face à face		
Communication	Comprendre une phrase simple		
	Produire et recevoir des messages non verb us		

Parler : combiner des mots pour faire des phrases. Les compétences relatives à cette activité sont déclinées en fonction de l'âge de l'élève dans le livret personnel de

compétences ou les programmes scolaires.

Gérer sa sécurité: éviter les risques qui peuvent engendrer des blessures physiques ou nuire: éviter les situations potentiellement dangereuses comme utiliser le feu de manière inappropriée ou courir au milieu des voitures; contourner des obstacles, dire ce qui vient d'arriver, ce qui ne va pas, faire appel si besoin...

Respecter les règles de vie : comprendre et suivre les instructions pour le fonctionnement de la vie collective.

Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales : agir de manière indépendante dans ses relations et se conformer aux conventions sociales régissant le rôle de chacun, sa position.

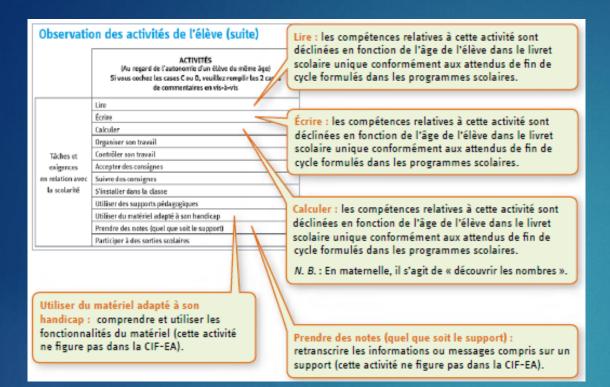
Se déplacer à l'intérieur, à l'extérieur (dans le cadre des activités scolaires): déplacer tout le corps d'un endroit à l'autre (ouvrir, passer et fermer une porte, monter et descendre des escaliers, sauter, passer des obstacles...), dans un établissement, dans une pièce/classe, dans la cour, de la classe à la cour ou à la cantine, d'un établissement vers un autre établissement.

Produire et recevoir des messages non verbaux : utiliser et comprendre des gestes, des symboles, des dessins pour transmettre des messages.

Des précisions sur les domaines et les activités

Les activités doivent être cotées en s'appuyant sur les compétences de l'élève concerné mises en regard de celles attendues pour un élève du même âge, en lien avec les programmes scolaires en vigueur.

Définitions proposées en référence à la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé – version pour enfants et adolescents (CIF-EA).



Évolutions observées et perspectives

Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel :

Cette rubrique doit être complétée dans toutes les situations.

Il convient d'indiquer les évolutions constatées et les actions à venir pour la suite du parcours de l'élève compte tenu de son autonomie, de la réalisation de ses activités, des obstacles rencontrés et des points d'appui mobilisés.

Il ne s'agit ni d'une conclusion de l'équipe ni d'une prescription.

Pour les 16-25 ans, il est nécessaire de faire état du projet professionnel de l'élève : les aspirations, les étapes, les évolutions observées.

p.5

Bilan de la période écoulée (p. 6 et 7 du GEVA-Sco réexamen)

Bilan de la période écoulée Ce bilan est à réaliser au regard du PPS précédent, en mettant en avant dans ces quatre rubriques : les En quoi les aménagements, adaptations, crientations et compensations ent-ils facilitateurs d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances, ou permis d'augmenter la éléments facilitateurs, les éléments de satisfaction et d'acceptation exprimés par l'ensemble des acteurs Aménagement et adaptations pédagogiques (dont matériel pédagogique adapté) impliqués dans le parcours de l'élève (y compris l'élève lui-même et sa famille). Identifier ce qui a été récemment mis en œuvre en termes d'aménagements et d'adaptations pédagogiques et en présenter les résultats (les facilitateurs, la satisfaction et l'acceptation). Dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS, unité d'enseignement, SEGPA...) Faire un point sur la mise en œuvre et les effets du dispositif dans lequel l'élève est scolarisé (les facilitateurs, la satisfaction et l'acceptation). Missions réalisées par la personne chargée de l'aide humaine Préciser l'impact des missions réalisées par la personne chargée de l'aide humaine (si cette aide a été mise en place) sur la scolarisation de l'élève, les effets de cette modalité d'accompagnement (les facilitateurs, la satisfaction et l'acceptation).

p.6 réexamen

Montrer l'évolution des inclusions

Se référer au projet d'accompagnement

p./ réexamen

Accompagnements et soins (ESNS, libéraux, autres...)

Identifier les accompagnements et les soins en mentionnant les professionnels impliqués, la fréquence de leur intervention, l'organisation de ces interventions et leur impact sur la scolarisation (les facilitateurs, la satisfaction et l'acceptation).

Perspectives (p. 7 du GEVA-Sco réexamen)

Perspectives

Objectifs pédagogiques et axes à travailler pour la suite du parcours de formation et/ou du projet professionnel

Perspectives

Il ne s'agit pas d'une conclusion de l'équipe ni d'une prescription ou d'une proposition d'un nouveau PPS.

Il s'agit de mentionner les objectifs pédagogiques et les axes essentiels à travailler par l'ensemble des acteurs impliqués dans le parcours de formation et/ou du projet professionnel de l'élève pour permettre sa mise en œuvre et une fluidité des parcours. Les perspectives sont à renseigner au regard du bilan de la période écoulée.

Pour favoriser le dialogue entre les partenaires, notamment pour éclairer la famille sur le processus de demande, il peut être préciser comment constituer et adresser le dossier de demande à la MDPH:

La famille pourra formuler ses demandes à la MDPH en fournissant :

- le CFRFA de demande.
- le CERFA médical
- les derniers bilans médicaux et para-médicaux
- Le GEVA-Sco
- le justificatif de domicile de moins de 3 mois
- les copies des pièces d'identité de l'élève et des parents.

A l'adresse suivante :

MDPH 78, TSA 60100, 78539 BUC Cedex ou en utilisant la plateforme : MDPHENLIGNE.CNSA.FR/MDPH/78

p.7

Présentation concise et ciblée du/des projet(s) de parcours correspondant à la situation de l'élève

Projection sans reprise des éléments du dernier GEVA-Sca

Remarques de l'élève et/ou de ses parents et des professionnels (p. 6 du GEVA-Sco première demande et p. 8 du GEVA-Sco réexamen)

Remarques de l'élèse et/ou de ses parents, particulièrement par rapport au projet de vie o	u au projet professionnel :	
	Les acteurs impliqués d	lans le parcours (élève et/ou
		nels) doivent reporter dans ces
	-	ues, observations, y compris
Remarques des professionnels;		oints de vue le cas échéant, sur coulée et sur leurs attentes et
		la scolarisation et la formation.

p. 6 1^{ère} demande

p.8 réexamen

Participants à la réunion (p. 6 du GEVA-Sco première demande et p. 8 du GEVA-Sco réexamen)

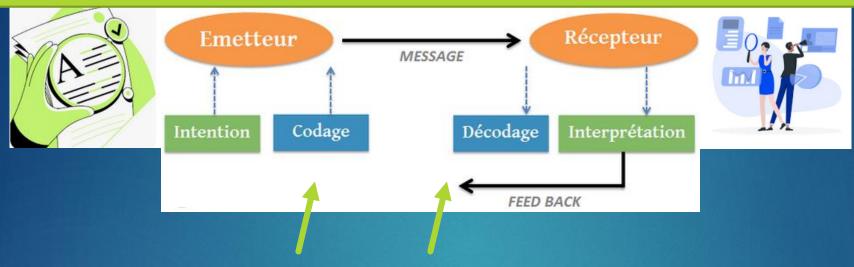
Nam-Prinam	

Cette rubrique n'est pas une feuille d'émargement, dans la mesure où le contenu du GEVA-Sco n'est pas opposable comme peut l'être une décision prise par la CDAPH.

Il s'agit ici de lister les personnes associées à l'échange et ayant contribué au recueil d'informations destiné à la MDPH.

Points de vigilance

Fondamentaux du schéma de communication



Pour favoriser la lisibilité et la compréhension du contenu du GEVA-Sco :

- Renseigner les GEVA-Sco en format numérique
 - > GEVA-Sco 1ère demande: https://www.cnsa.fr/documentation/formulaire_1redemande_interactif.pdf
 - > GEVA-Sco Réexamen : https://www.cnsa.fr/documentation/formulaire reexamen interactif.pdf
- > Relire le GEVA-Sco avant l'envoi du document définitif (éviter les abréviations et les sigles)

Le GEVA-Sco doit être synthétique.

Les membres de l'équipe et les partenaires associés doivent ainsi préparer leur synthèse/bilan de l'accompagnement mis en place avant la réunion de l'EE/ESS.

Transmission du GEVA-Sco : le GEVA-Sco est transmis aux partenaires au **format pdf verrouillé** pour éviter toute modification.

Ressource: Manuel d'utilisation du GEVA-Sco https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa-geva-sco-web.pdf

Aide au renseignement du Cerfa de demande n°15692*01



DEMANDE À LA MDPH

Article R 146-26 du code de l'action sociale et des familles

La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées.

Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap.

Ce formulaire se déploiera progressivement sur le territoire national entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} mai 2019. À cette date, il se substituera définitivement au formulaire Cerfa 13788*01.



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Objectifs du Cerfa

 expliquer une situation pour obtenir certains droits et prestations ou les faire renouveler à l'identique signaler des changements pour faire réévaluer une situation ou faire réviser des droits. Qui renseigne le Cerfa de demande ?

la personne présentant un handicap

 Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande

Exercer la mission de personne ressource

Personnel du PAT (Pôle Autonomie Territorial -MDPH)

> L'assistante sociale de l'hôpital, de l'établissement médico-social ou de l'établissement scolaire

Orienter vers les personnels compétents

au centre communal ou intercommunal d'action sociale (<u>CCAS</u> ou <u>CIAS</u>) de sa commune) Aider dans la démarche auprès de la MDPH

Indiquer les différents documents constituant le dossier de demande

Aider à la compréhension et au renseignement du Cerfa

Transmettre le

GEVA-Sco

Indiquer le PAT dont dépend la famille Proposer un lien officiel: https://www.monp arcourshandicap. gouv.fr/aides/ledepot-du-dossieret-le-traitement-de-la-demandepar-la-maisondepartementaledes-personnes



En complétant un Cerfa de demande pour une famille, vous engagez votre responsabilité

6 différentes parties au formulaire de demande (20 pages)

Renseignements obligatoires Votre identité Renseignements obligatoires Votre vie quotidienne sauf renouvellement avec situation inchangée Si votre demande concerne Vie scolaire ou étudiante la scolarité ou la vie étudiante Si votre demande concerne Votre situation professionnelle votre projet professionnel E | Expression des demandes de droits et prestations Si vous souhaitez exprimer des Vie de votre aidant familial besoins en tant qu'aidant familial

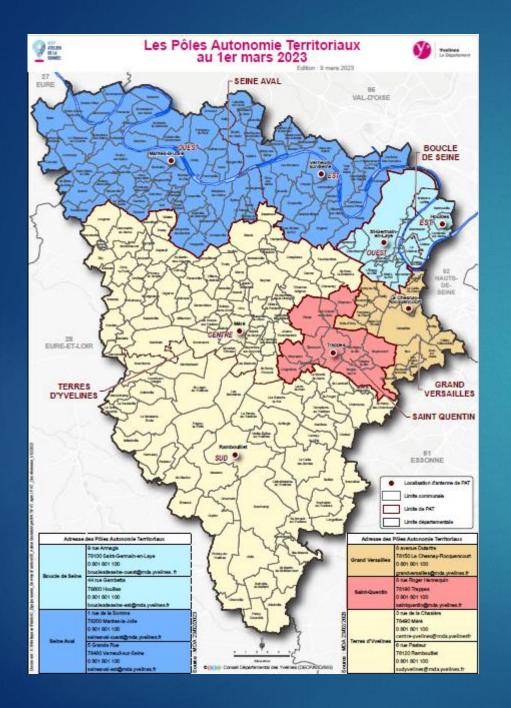
Attention, ne pas oublier de dater et signer le formulaire et cocher la case d'attestation sur l'honneur en page 4. Signature des deux parents pour les mineurs.

Cette partie permet de communiquer aux professionnels de la MDPH la situation et es souhaits afin qu'ils soient pris en compte lors de l'évaluation de la situation.

A remplir pour toutes demandes relatives à la scolarité ou à un accompagnement médico-social (enfant)

A remplir pour toute demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou concernant votre parcours professionnel.

Cette partie permet de cocher directement les aides souhaitées.



Adresse des Pôles Autonomie Territoriaux		
Boucle de Seine	9 rue Armagis 78100 Saint-Germain-en-Laye 0 801 801 100 bouclesdeseine-ouest@mda.yvelines. fr 44 rue Gambetta	
	78800 Houilles 0 801 801 100 bouclesdeseine-est@mda.yvelines.fr	
Seine Aval	1 rue de la Somme 78200 Mantes-la-Jolie 0 801 801 100 seineaval-ouest@mda.yvelines.fr	
	5 Grande Rue 78480 Verneuil-sur-Seine 0 801 801 100 seineaval-est@mda.yvelines.fr	

	8 avenue Dutartre
Grand Versailles	78150 Le Chesnay-Rocquencourt
	0 801 801 100
	grandversailles@mda.yvelines.fr
	8 rue Roger Hennequin
Saint-Quentin	78190 Trappes
Saint-Quentin	0 801 801 100
	saintquentin@mda.yvelines.fr
	3 rue de la Chasière
	78490 Méré
	0 801 801 100
Terres d'Vvelines	centre-yvelines@mda.yvelinesfr
Terres a vvennes	6 rue Pasteur
	78120 Rambouillet
	0 801 801 100
	sudyvelines@mda.yvelines.fr

Les ressources

https://78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/les-formulaires-de-demande-mdph



Une vision et des services en commun



Le rapprochement Yvelines / Hauts-de-Seine







MDPH en ligne

Remplissez et suivez vos demandes depuis chez vous 7j/7, 24h/24!

Rendez-vous sur mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78



Formulaires en téléchargement

Aide au remplissage du formulaire MDPH (pdf - 854 Ki)

Certificat médical MDPH (pdf - 685 Ki)

Formulaire demande MDPH (pdf - 889 Ki)

Demande de transfert de dossier de la MDPH des Yvelines vers une autre MDPH



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

